

Snes Créteil *info*

Snes Créteil Info www.creteil.snes.edu - Tél : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94 112 Arcueil cedex

Formation des enseignants - Infos brèves n° 3

Edito :

Affectation très tardive ou modifiée, décharge non effective, pression exercée sur certains stagiaires pour se rendre en formation alors qu'on ne leur a pas attribué de décharge : la rentrée a été difficile pour beaucoup de professeurs stagiaires. Cela nous a été confirmé par l'enquête en ligne qui met en évidence que les conditions de travail et de formation ne sont pas satisfaisantes. Le Ministre de l'éducation se targue d'avoir refondé la formation des enseignants, mais la réalité des faits est plus cruelle. Pour le SNES et la FSU, il est urgent de mettre sur pied une véritable formation des enseignants. Les médecins, les électriciens, les architectes sont formés à leurs métiers, qu'est-ce qui justifie que les enseignants ne le soient pas ? Pour cela, il faut des moyens et du temps. Et que l'on arrête d'utiliser les futurs enseignants comme moyens d'enseignement et comme variable d'ajustement.

Enquête stagiaires : des résultats qui en disent long

Vous avez été nombreux à répondre à l'enquête proposée par le SNES-FSU sur vos conditions de stage, preuve si nous en avons besoin que la satisfaction n'est pas au rendez-vous! Merci à tous d'avoir pris le temps d'y répondre; en voici les principaux éléments.

Vous êtes une grande majorité à vous plaindre de la fatigue que vous pouvez ressentir. D'après vos réponses, à la fatigue que vous ressentez après une semaine de travail s'ajoute celle des transports entre vos différents lieux de formation, votre domicile et votre établissement.

Depuis les mois d'août et de septembre, le SNES-FSU a permis à certains stagiaires de faire coïncider leurs vœux d'affectation et leur affectation réelle. Malheureusement, tous n'ont pu obtenir une affectation satisfaisante vis-à-vis de leurs vœux.

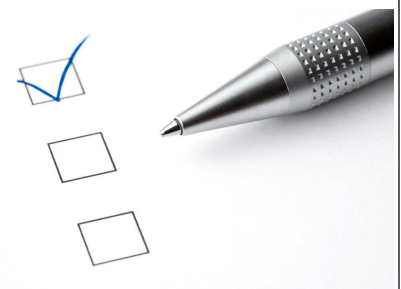
Pour d'autres, les préconisations de la circulaire ministérielle ne sont respectées.

Un bon nombre d'entre vous sont effectivement affectés dans des Zones d'Education prioritaires. Près d'un mois après la rentrée, certains stagiaires n'ont toujours pas de tuteur ! Et pour ceux qui ont la chance d'en avoir un, celui-ci n'exerce pas forcément dans le même établissement, ce qui engendre de lourds problèmes en terme d'organisation.

Plus de la moitié se retrouve avec trois voire quatre niveaux, la charge de travail en terme de préparation de cours est donc très lourde. Que dire de ceux qui se retrouvent avec la responsabilité d'une classe en tant que professeur principal, ou pire, de classes à examen ?

En ce qui concerne les journées d'accueil et les premières formations, vous êtes tout de même la moitié à les avoir trouvées assez utiles voire très utiles. L'accueil dans les établissements par la direction et par les collègues a eu l'air de s'être globalement bien passé.

L'ensemble des résultats vont nous permettre de pointer l'ensemble des dysfonctionnements auprès du Rectorat et d'agir concrètement pour améliorer dès cette année vos conditions de stage. Au delà, vos réponses confirment les revendications du SNES-FSU vis-à-vis de la réforme de la formation : il faut davantage de temps pour apprendre à apprendre, davantage de formation pour mieux enseigner.



Stagiaires :
Ne restez pas isolé-e-s,
Adhérez au SNES-FSU !

CONTACTEZ LE SNES-FSU

stagiaires@creteil.snes.edu

06 95 47 01 40 (n° réservé aux stagiaires !)

Nous sommes là pour vous accompagner et vous conseiller.

Semaine d'expression des stagiaires

Du 14 au 18 octobre, le SNES organise une semaine d'expression des entrants dans le métier, afin que soient réellement exposées les conditions dans lesquelles s'est déroulée la rentrée pour les professeurs stagiaires. Le discours officiel ne tarit pas d'éloges sur la réforme de la formation des enseignants. Or, il s'avère que vous avez des choses à dire, comme l'a montré notre enquête ! Nous organisons une conférence de presse à Paris le mercredi 16 octobre après-midi et vos témoignages seraient très précieux ! Si vous souhaitez participer (l'anonymat est garanti à ceux qui le souhaitent), appelez-nous au 06 95 47 01 40.

Stage de formation syndicale : n'hésitez plus à vous inscrire !

« STAGIAIRES... ET DÉJÀ ENSEIGNANT OU CPE »

Vendredi 15 Novembre 2013

10h00 - 16h00

À la section académique du SNES Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger – 94 112 Arcueil

Programme

Du « premier bain » à une culture professionnelle

Hors du regard de l'institution, en compagnie de collègues aguerris et d'autres qui le sont moins, d'anciens tuteurs et formateurs, nous vous proposons d'échanger autour de vos premières expériences de classe et de la formation.

Titularisation, notation... : les enjeux de l'année de stage

Vous avez réussi un concours difficile, et la titularisation doit être au bout du chemin. La réforme de 2010 n'a pas réduit le volume des titularisations (9 stagiaires sur 10 sont titularisés dès la première année), mais a profondément modifié les modalités de l'évaluation, désormais dans la main de l'employeur. Le référentiel des compétences est censé baliser le processus ; il reste pourtant basé sur un petit nombre de documents, et relève largement de l'évaluation finale. A partir d'expériences récentes, nous essayerons de vous donner les éléments pour aborder sereinement cette échéance, notamment l'inspection.

Mutations inter, mutations intra : le SNES vous informe

Vous aurez, si vous n'êtes pas déjà titulaire de l'Éducation Nationale, à participer avant début décembre au mouvement inter-académique, puis, en mars, au mouvement intra-académique. Les élu-e-s du SNES-FSU, qui occupent plus de la moitié des sièges des Commissions Paritaires, et participent à ce titre aux opérations des mutations, vous délivrent une information fiable et circonstanciée, pour vous permettre d'aborder cette étape importante de la manière la plus judicieuse.

Se former est un droit !

Il vous reste encore quelques jours pour déposer, jusqu'au 15 octobre, votre demande de congé au Recteur (modèle ci-dessous) au secrétariat de votre établissement. **Vous avez droit à ce congé !** La participation aux stages syndicaux est un droit, chaque fonctionnaire a le droit à 12 journées de stages par an. Il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence, sous forme manuscrite, au secrétariat de votre établissement, un mois à l'avance.

Merci de vous inscrire par mail : stagiaires@creteil.snes.edu

Modèle d'autorisation d'absence

Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le 15 novembre 2013 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000). Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date, signature